



ISTC

les réserves; en 1977, 53 % des résidences y étaient approvisionnées en eau de façon convenable, et en 1989-1990, cette proportion était passée à 86 %.

Le gouvernement canadien a lancé un important programme national axé sur l'environnement; il s'agit du Plan vert. Dans le cadre de ce programme, il construira une nouvelle usine d'épuration des eaux dans la réserve indienne de Kehewin en Alberta. De plus, une autre usine du genre est prévue pour les réserves de Kettle et de Stony Point en Ontario.

De nombreux projets semblables sont en cours au pays et ils permettront d'améliorer grandement les conditions de vie des Indiens dans les réserves. Par ailleurs, les travaux de construction y prennent de l'ampleur : en 1989-1990, plus de 4 050 nouvelles demeures ont été construites, et environ 4 300 ont été rénovées.

L'amélioration de la qualité de vie dans les réserves est synonyme de sécurité pour les habitants. Le gouvernement

fédéral versera 116,8 millions de dollars de plus au cours des 5 prochaines années afin d'améliorer et d'accroître les services autochtones de main-

tien de l'ordre dans les réserves. Un autre plan quinquennal, dont le budget s'établit à 36 millions de dollars, vise à mieux contrer la violence dans les familles qui y vivent.

Les efforts déployés pour hausser le niveau de vie dans les réserves ont donné naissance à divers projets destinés à des bandes indiennes précises. Au Manitoba, une entente de 4,3 millions de dollars permet à la Première nation peguis d'exercer un contrôle total sur les services de santé. Au Nouveau-Brunswick, la bande indienne de Big Cove a reçu 3,5 millions pour agrandir son école. Ce ne sont que deux exemples de toutes les possibilités qui s'offrent aux Indiens.

Nombre d'autochtones s'inquiètent du rapport que leurs collectivités entretiennent avec le reste du pays. Ils se préoccupent des lois actuelles régissant le mode de vie et de gouvernement des Indiens. Des groupes de travail constitués de chefs des Premières nations proposent un nouveau texte législatif pour remplacer la *Loi sur les Indiens*. Leurs recommandations portent

surtout sur les changements qui favoriseraient une meilleure gestion de secteurs aussi cruciaux que les terres, les forêts et les capitaux indiens.

Le gouvernement fédéral collaborera également avec les peuples autochtones pour rendre l'appareil judiciaire canadien plus équitable à leur égard et plus favorable à leur participation.

Toutes ces mesures, de même que les deux programmes intégraux portant sur les Premières nations de tout le pays et ceux visant des bandes précises constituent des étapes clés à franchir pour améliorer la qualité de vie dans les réserves indiennes.

La progression vers l'autonomie gouvernementale

Tous les peuples veulent posséder le pouvoir et le droit de gérer leurs propres affaires. Les Indiens ne font pas exception. Leurs bandes, qui constituent la forme de gouvernement actuel dans les réserves, administrent maintenant des programmes socio-économiques et d'éducation dans leurs collectivités. En 1990-1991, elles gèrent 74,5 % du budget total du MAINC. Des ententes sur l'autonomie gouvernementale sont en cours de négociation et rendront le peuple indien davantage maître de son existence.

Les autochtones et les autres Canadiens tiennent en effet à établir entre eux une nouvelle relation fondée sur la dignité, le respect et l'indépendance économique. Les mesures fédérales prévues dans le Programme d'action pour les autochtones leur en donnent la possibilité. Les propositions constitutionnelles du Gouvernement du Canada visent à créer une société plus équitable, où l'autonomie gouvernementale sera finalement consacrée dans la Constitution même. 

NOUVEAU TRACÉ DE LA CARTE

Au terme de 15 ans de négociations, le Gouvernement du Canada et les Inuit des Territoires du Nord-Ouest — autrefois nommés Esquimaux — ont annoncé qu'ils étaient parvenus à une entente provisoire concernant le plus important règlement de revendications territoriales de l'histoire du Canada.

En vertu de cet accord, les deux-tiers orientaux des Territoires du Nord-Ouest deviendraient un nouveau territoire qui porterait le nom de Nunavut. Administré par un gouvernement territorial élu, Nunavut s'étendra sur presque 2 million de km² — soit un cinquième de la masse continentale du Canada. Les Inuit se verront octroyer le titre sur une superficie de 352 238 km²

— soit plus d'un cinquième — de Nunavut, et des droits miniers sur environ 10 % des terres concédées. De plus, ils obtiendront 580 millions de dollars sur une période de 14 ans — montant qui, avec les intérêts, totalisera plus d'un milliard de dollars — à titre de compensation pour avoir renoncé à toutes les autres revendications territoriales.

Les parties continueront de négocier en vue d'élaborer un plan de mise en oeuvre de l'accord final et de résoudre la question du chevauchement des intérêts concernant d'autres groupes autochtones. L'accord final devrait être ratifié par un vote des Inuit en avril 1992, avant d'être soumis à l'approbation du Parlement.